

N° CP 3e/91-06  
Séance du 02 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 6 JUIN 2006

**PROJET DE NAVETTE MULHOUSE-EUROAIRPORT  
ENGAGEMENT DE MARCHE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n.95-127 du 8 février 1995
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :

- Objet de l'opération : création d'une navette routière Mulhouse - EuroAirport
- Imputation budgétaire : ch. 011 nature 6231 fonct. 81 enveloppe 19406 (pour les frais d'insertion)
- Imputation budgétaire : ch. 011 nature 6245 fonct. 81 enveloppe 7
- Décide de l'opportunité de cette opération et en approuve le principe

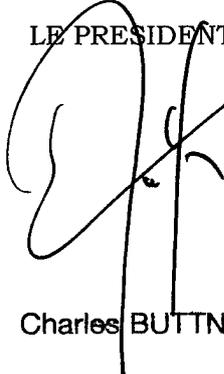
- Autorise le Président du Conseil Général à souscrire le marché correspondant sur la base de la version « adaptée » ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes, pour un montant de participation publique se situant dans une fourchette de 54 000 à 433 000 euros TTC conformément aux prévisions de l'étude
- Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de ce marché conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget

Acte certifié exécutoire  
 Réception par le Préfet le 6 JUIN 2006  
 Publication le 9 JUIN 2006  
 Pour le Président du Conseil Général  
 et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



REÇU A LA PRÉFECTURE  
 - 6 JUIN 2006

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
 ...2...abstentions